



forêts fribourgeoises

histoire et aménagement

Depuis la nuit des temps, une relation complexe existe entre l'être humain et la forêt. Celle-ci offre à l'homme des ressources vitales (bois, gibier, fruits), tout en occupant un territoire nécessaire au développement rural et urbain.

C'est pourquoi, jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, d'importantes surfaces ont été défrichées. Dans les Préalpes, les terrains ainsi mis à nu ont alors subi d'importants glissements à l'origine de graves inondations jusque sur le Plateau; les risques d'avalanches ont également augmenté.

Suite à ces catastrophes, l'Etat décida d'intervenir en promulguant en 1850 la première loi forestière cantonale, dans le but de lutter contre les coupes rases et les défrichements en montagne réalisés au profit de l'agriculture.

Parallèlement, les collectivités publiques, principalement l'Etat, ont racheté de nombreuses surfaces afin de les reboiser. C'est de cette époque que datent les grands massifs résineux de nos Préalpes.

Pourtant, dès le 14^{ème} siècle, on veillait dans certaines régions à ne pas couper plus de bois que n'en produisait la forêt. Ce principe était avant-gardiste et contribuait déjà à la durabilité des ressources.

Depuis lors, les attentes de la société face à la forêt se sont multipliées et la législation a évolué. On reconnaît aujourd'hui à la forêt non seulement une fonction de production de bois et de protection (sols, sources, dangers naturels), mais également une fonction d'accueil du public et une grande importance écologique grâce à la richesse de sa faune et de sa flore. Si autrefois les revenus forestiers étaient très importants pour les collectivités, aujourd'hui la gestion et l'aménagement de la forêt sont fréquemment déficitaires et seul le **soutien** de la population, l'**engagement financier** de la collectivité et une **rationnalisation** de la chaîne de production du bois sont à même de répondre à ces diverses attentes.

Actuellement, la forêt fribourgeoise couvre 42'000 ha, soit le quart du territoire cantonal. En montagne, avec l'extensification du pâturage, cette surface augmente chaque année.

Les principaux massifs forestiers se situent dans la zone des Préalpes. On trouve aussi quelques grands massifs sur le Plateau, souvent situés sur les sols défavorables à l'agriculture, versants nord, collines, rives de cours d'eau et vallons encaissés.

Nos forêts sont en majorité propriété de collectivités publiques, telles que les communes politiques (48%) et l'Etat (12%). La part des forêts privées, soit 40%, dépasse la moyenne nationale (32%).

richesse naturelle et sylviculture

Face à l'intensification de l'agriculture et à l'extension des zones urbaines et des voies de communication, les forêts sont souvent les dernières surfaces proches de l'état naturel. Par la diversité de leurs structures, les forêts offrent un habitat essentiel à **près de 70% des espèces animales et végétales** présentes en Suisse.

Les lisières, les forêts humides et marécageuses, les forêts des zones alluviales et les forêts sur éboulis comptent parmi les biotopes forestiers les plus riches en espèces.

Nos forêts sont composées de plus d'une trentaine d'espèces d'arbres et d'une quarantaine d'arbustes. Les épicéas, les hêtres et les sapins blancs en représentent la plus grande part du volume.

Afin de maintenir sa richesse et sa diversité, la forêt a besoin d'être entretenue et soignée. La gestion actuelle des forêts est très respectueuse de l'environnement. Dans la pratique, les forestiers veillent à protéger cette richesse naturelle et à suivre les conditions dictées par la nature.

Dès leur plus jeune âge, les arbres plantés ou nés en forêt sont suivis, soignés, dégagés et ensuite éclaircis afin d'obtenir à maturité une forêt riche en espèces et en bois de qualité. Tout ce cycle prend souvent près d'un siècle pour se réaliser; la vision à long terme est donc essentielle en forêt.

